



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION DANS LE CENTRE BOURG

Le 04 juin 2023

=====

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles 131-3 et 131-4 du Code de la Route,
- Vu la demande de Monsieur POUPIN Jean-Claude, président de l'Association « Société de Chasse de La Ferrière-aux-Étangs », en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à une vente au déballage « Brocante - Vide Grenier » **le dimanche 4 juin 2023** dans le Bourg de La Ferrière-aux-Étangs.
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans le centre Bourg lors de la vente au déballage qui aura lieu le **dimanche 4 juin 2023**.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de véhicules motorisés seront interdits en agglomération dans le centre Bourg le **samedi 3 juin 2023 de 22 h 30 jusqu'au dimanche 4 juin 2023 à 20 heures**, de

- la Poste jusqu'au stop de la rue de Domfront,
- du 30 rue de Flers jusqu'à la déviation de la route de Domfront (CD 21),
- du CD 18 au CD 21 dans sa partie comprise entre le croisement du CD 18 au croisement de la rue de Domfront

Article 2 : Les déviations seront faites :

- Rue de Briouze par la rue du Nord
- Rue de Flers par la rue de la Mairie
- Le CD21 par la rue de l'étang et le Pont Sud

Article 3: La signalisation relative à ces mesures sera fournie par le service technique de la Mairie, et mise en place par les organisateurs.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- ◆ Monsieur l'Adjudant de gendarmerie de Messei
- ◆ Monsieur le Président de la Société de chasse
- ◆ Archives de la Mairie

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 18 avril 2023



Le Maire,
Vincent BEAUMONT